

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 09 JUILLET 2025****Membres en  
exercice :**

27

**Membres  
présents :**

24

**Date de  
convocation**

03/07/2025

**L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL**

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

**Procurations** : H. GARCIA à D. LIBES  
E. PALMA à C. BILLAUD

**Absente** : C. GIORGINI

**Secrétaire** : Joséphine DANON

**DELIBERATION N° 03090725** : DOMAINE ET PATRIMOINE - Projet de bail commercial avec option d'achat à passer avec M. Lionel BIAGI  
RAPPORTEUR : Jean-Luc LUSTENBERGER

Actuellement les services techniques sont installés dans des locaux communaux implantés Avenue Jean Moulin. Situés sur une voie très passante, l'entrée tout comme la sortie sur l'Avenue Jean Moulin sont de plus en plus difficiles voir même, dans certains cas, dangereuses à la fois pour le personnel comme pour les tiers qui doivent se rendre sur place.

Les locaux sont de plus exigus pour le personnel, sans compter les difficultés de stationnement des véhicules communaux et des véhicules personnels par manque de places.

Conscients de ces difficultés et de la nécessaire évolution du Centre Technique Municipal qui doit répondre aux besoins d'une population en constante progression, la recherche d'un nouveau lieu permettant d'agrandir le Centre Technique Municipal était à l'étude. Monsieur Lionel BIAGI, est propriétaire d'une infrastructure disponible et située au 152 Avenue du Maréchal Leclerc. Le bien se compose d'une parcelle de 2468 m<sup>2</sup>, issue des parcelles cadastrées section AZ n°122, n°123 et n°126 et d'un bâtiment d'une surface de plancher de 170 m<sup>2</sup>. Cet ensemble correspondrait aux besoins des services techniques, et permettrait de créer une annexe au Centre Technique Municipal.

Monsieur Lionel BIAGI serait disposé à louer à la commune cet ensemble immobilier moyennant un loyer mensuel de 2250 € net. Compte tenu de cette opportunité et de sa localisation à proximité de la zone de compactage du Grand Avignon, il serait intéressant pour la commune de passer un bail commercial avec option d'achat. Ce bail commercial conclu pour une durée de 9 ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2034, prévoit la possibilité de se porter acquéreur à tout moment au cours de cette durée.

L'Assemblée est invitée à en délibérer,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de bail commercial avec option d'achat à passer avec Monsieur BIAGI,

Considérant la localisation de l'ensemble immobilier,  
Considérant qu'il est à proximité de la zone de compactage du Grand Avignon,  
Considérant que les clauses du contrat de bail commercial avec option d'achat sont satisfaisantes

- **APPROUVE** les termes du bail commercial avec option d'achat à intervenir avec Monsieur Lionel BIAGI en vue de la création d'une annexe au Centre Technique Municipal ;
- **PRECISE** que la durée du bail est de 9 ans soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2034 ;
- **RAPPELLE** que le bail locatif avec option d'achat fixe les modalités d'occupation, d'exploitation et d'acquisition de l'ensemble immobilier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec option d'achat et d'effectuer les formalités afférentes ;
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au Budget primitif 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA -  
I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT - D. LIBES – O. REY -  
B. DUFAY - N. MALLEM – A. MULAS - S. ABBES – M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER  
- F. ORTS

CONTRE :

ABSTENTION : E. PALMA - A. HERVIEUX – C. BILLAUD - L. CAPANNINI -  
P. GROSJEAN – P. CHABAS - C. REYNAUD – JP. SOGGIA

Fait à Caumont-sur-Durance, le 9 juillet 2025

Le Maire  
Claude MOREL



La Secrétaire de séance  
Joséphine DANON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Danon', written in a cursive style.